

**Appel à manifestation d'intérêt (AMI) 2024**  
**Déploiement territorial du projet « Territoires de santé de demain »**  
Sélection de 2 nouveaux territoires en Région Grand Est

### 1. Contexte de l'AMI : le projet « Territoires de santé de demain » (TSD)

En 2019, « Territoires de santé de demain » a été désigné comme l'un des lauréats de l'appel à projets « Territoires d'Innovation », lancé par le Secrétariat général pour l'investissement et la Banque des Territoires.

Porté par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg, ce projet ambitionne de créer, sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg et de ses partenaires (PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau, Pays Thur Doller, Pays de Bitche et Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, Communauté de communes Mossig Vignoble), une dynamique collective favorable à l'amélioration de la santé des populations. La gouvernance du projet est assurée par des partenaires aux profils divers (établissements de santé, entreprises, collectivités...), tous portés par cette même ambition, et qui œuvrent en ce sens à soutenir et diffuser l'innovation développée par des entrepreneurs locaux, des associations et les pouvoirs publics, qu'elle soit d'ordre technologique, organisationnelle ou encore sociale.

TSD rassemble ainsi plus de 50 projets et porteurs de projets autour de la promotion et de l'éducation à la santé. Son champ d'intervention est plus spécifiquement celui de la prévention, des parcours de santé (avec une focale sur le diabète, l'insuffisance cardiaque et les cancers hormono-dépendants), et du numérique en santé.

### 2. Objet de l'AMI

**Cet Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objectif la sélection de 2 nouveaux territoires en Région Grand Est, qui présentent « une feuille de route » autour de la santé et du bien-être », et souhaitent s'inscrire dans le projet et la communauté « Territoires de santé de demain ».**

Les territoires sélectionnés seront ensuite soutenus dans leur feuille de route selon la méthode construite à partir des retours d'expérience des territoires déjà impliqués, à savoir PETR Pays de Saverne Plaine et Plateau, Pays Thur Doller, Pays de Bitche et Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

### 3. Intégration au projet TSD – Étapes et bénéfices attendus pour les porteurs

- Un temps d'accompagnement expert par Grand E-nov+
- L'accès à des ressources développées dans le cadre de Territoires de santé de demain
- Une boîte à outils co-développée avec les Coordinatrices Santé des territoires
- L'accès à une base de données des professionnels de santé et un tableau de bord pour les consulter
- Le co-développement d'outils selon les besoins identifiés
- La structuration des synergies possibles
- Le partage d'expériences et bonnes pratiques
- L'identification des besoins de soutien, sur la base d'un état des lieux et la cartographie des acteurs en présence

L'organisation des échanges avec les acteurs privés et territoires d'intérêt identifiés en accord avec la gouvernance et le soutien vis-à-vis d'actions et/ou projets

- La création de liens avec d'autres territoires sur la thématique de l'innovation en santé

#### 4. Critères d'éligibilité

- La forme juridique du candidat pourra différer de l'un à l'autre : communauté de commune, PETR, etc. Néanmoins, il sera forcément situé au sein de la Région Grand Est. Chacun est confronté à des enjeux de santé particuliers (désertification, incidence de pathologie, vieillissement), qui nécessitent d'adapter l'offre de services proposée aux citoyens.
- Le candidat doit décrire l'état actuel de sa feuille de route visant à traiter les enjeux de santé et de bien-être particuliers de son territoire, et précisera en particulier :
  - Gouvernance et équipe
  - Description du plan d'action « Santé & Bien-être » territorial. Il conviendra pour le candidat de préciser s'il existe un diagnostic et/ou une « offre » de parcours « Santé & Bien-être » sur son territoire
  - Maturité de la démarche « « Santé & Bien-être » (stratégie, organisation, etc.)
  - Description de la méthode d'implication des parties prenantes /citoyens

#### 5. Procédure de sélection

L'ensemble des projets déposés sera examiné par plusieurs évaluateurs issus du consortium de « Territoires de santé de demain ».

Des auditions pourront être organisées pour approfondir certains dossiers. Elles interviendront à la fin Novembre/début Décembre 2024.

La sélection par le comité de pilotage de « Territoires de santé de demain » aura lieu au mois de Décembre 2024. Les projets seront alors informés des résultats. Suite à cela, une première réunion de cadrage sera organisée avec les lauréats, entre la fin d'année 2024 et le début de l'année 2025.

#### 6. Pièces à transmettre

Le dossier de candidature correspond au mémoire de réponse, joint en annexe du présent appel.

#### 7. Modalités de remise des candidatures

Les candidatures doivent parvenir par courriel **au plus tard le 22/11/2024 avant 17 heures** à l'adresse mail suivante : [TSD@strasbourg.eu](mailto:TSD@strasbourg.eu)

Tous les dossiers recevront un accusé de réception : à défaut, le porteur devra se manifester auprès de l'équipe « Territoires de santé de demain ».

#### 8. Confidentialité

Les documents transmis dans le cadre de cet appel à projets sont soumis à la plus stricte confidentialité et ne sont communiqués que dans le cadre de l'expertise. L'ensemble des personnes ayant accès aux dossiers de candidature pour leur instruction est tenu à la plus stricte confidentialité et à la signature d'une déclaration d'absence de conflit d'intérêt.